

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)				
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Evolution décembre 16- décembre 15
1- Produits d'exploitation bancaire	104 078	95 781	386 512	365 347	21 165
*Intérêts	65 253	62 068	240 011	231 162	8 849
*Commissions en produits	14 331	13 264	54 618	48 236	6 382
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	24 494	20 449	91 883	85 949	5 934
2- Charges d'exploitation bancaire	43 116	41 992	169 497	165 245	4 252
*Intérêts encourus	40 560	39 437	160 116	155 735	4 381
*Commissions encourues	2556	2555	9 381	9 510	-129
3- Produit Net Bancaire	60 962	53 789	217 015	200 102	16 913
4- Autres produits d'exploitation	27	28	108	110	-2
5- Charges opératoires, dont:	32 980	32 098	119 554	110 806	8 748
*Frais de personnel	19 211	18 945	72 229	65 001	7 228
*Charges générales d'exploitation	10 572	9 962	35 556	33 777	1 779
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 302 079	1 467 078	-164 999
*Portefeuille-titres commercial			616 776	1 025 460	-408 684
*Portefeuille-titres d'investissement			685 303	441 618	243 685
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 665 425	3 331 679	333 746
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 082 786	3 876 934	205 852
*Dépôts à vue			1 372 768	1 358 154	14 614
*Dépôts d'épargne			890 793	789 608	101 185
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			149 186	134 255	14 931
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			570 353	531 845	38 508

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice).
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 décembre 2016.

Au terme du **quatrième trimestre 2016**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et agios réservés** ont atteint **3.665,4MD fin décembre 2016** contre **3.331,7MD** au **31/12/2015**, soit une augmentation de **10,02%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.082,8 MD** au **31-12-2016** contre **3.876,9 MD** à **fin décembre 2015** soit une hausse de **5,31%**, due essentiellement à une bonne progression des comptes Epargne, de **12,82%** pour s'établir à **890,8 MD** au **31 décembre 2016** contre **789,6 MD** à la même date de l'année dernière.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **616,8 MD** à **fin décembre 2016** contre **1.025,5 MD** au **31/12/2015**, soit une baisse de **408,7MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **441,6 MD** au **31 décembre 2015** à **685,3 MD** au **31 décembre 2016** soit une augmentation de **243,7MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **5,80%** pour atteindre **386,5MD** au **31/12/2016** contre **365,3MD** au **31/12/2015**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **169,5 MD** au **31 décembre 2016** contre **165,2 MD** au **31 décembre 2015** soit une hausse de **2,60%**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-12-2016** s'est inscrit à **217 MD** contre **200,1 MD** au **31-12-2015**, soit une évolution de **8,45%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **119,6 MD** à **fin décembre 2016** contre **110,8MD** à **fin décembre 2015** soit une augmentation de **7,94%**.